



PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement tenue le mardi 19 décembre 2017, à 18 h 30,
à la bibliothèque de l'école secondaire du Plateau

Présences :

Parents :

- Marie-Ève Imbeault
- Bianca Lavoie
- Nathalie Lavoie
- Mélanie Lapointe
- Chantal Pelletier
- Rébecca Savard
- Steve Therrien
- Nancy Turcotte

Personnel professionnel :

- Ali Bouhoutch

Personnel de soutien :

- Julie Thibeault

Représentantes des élèves :

- Christopher Girard, président
- Arianne Barry-Boivin

Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur

Enseignants

- Claudine Brassard
- Julie Dion
- Marie-Josée Lapointe, remplacée par
Lise Lapointe (substitut)
- Éric Maltais
- Jocelyne Néron
- Michel Vignola, remplacé par
Christine Martel (substitut)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par Monsieur Jean-François Giroux à 18 h 30.
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que monsieur le Directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 19 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Arianne Barry-Boivin, et résolu :

CÉ 17-18-025

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait du point 5.2 ;

Le point 5.3 sera discuté au point 9 ;

Ajout du point 12.2.3 « Noël partage »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 21 novembre 2017

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par Monsieur Jean-François Giroux.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Steve Therrien et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement 21 novembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Période de question du public

Aucun public.

5. Suivi au procès-verbal du 17 octobre 2017

5.1 Point 5.3 Précisions et modification dans la procédure de sélection

Le Directeur informe les membres que la nouvelle politique de voyage comportant les détails sur les critères de sélection sera établie par l'équipe de direction en collaboration avec Mesdames Julie Thibeault et Mélanie Gagnon. L'analyse des données relatives aux octrois de manquements pour les précédents voyages à New York a été basé sur un seul système, soit le GPI. Après vérification, il a été décelé une faille entre le GPI et le SPI faisant en sorte que des élèves ayant reçu un manquement consigné dans le SPI ne se retrouvaient pas nécessairement dans la liste fournie par le GPI.

Lors de la prochaine séance du Conseil d'établissement, Madame Mijanou Martel, directrice adjointe, présentera son point de vue quant à la mesure disciplinaire visant à retirer un élève d'un voyage à la suite de la réception d'un manquement.

CÉ 17-18-026



5.2 Point 8.2.6 Session d'examens de février : dates et matières

La session d'examens se tiendra les 1^{er} et 2 février 2018. Les matières visées sont les mathématiques, le français et l'anglais pour tous les niveaux, à l'exception de l'adaptation scolaire, et s'ajoute à cela les sciences de 4^e secondaire. L'horaire de la passation des examens sera établi en tenant compte des mesures adaptatives. La période du dîner pour les élèves concernés par le temps supplémentaire sera devancée à 11 h afin qu'ils puissent bénéficier du temps qui leur ait octroyé.

6 Représentants des élèves

Le projet « Vivre en 2018 » est présenté par les représentants des élèves. Il s'agit d'une proposition de rendre disponible le WiFi au rez-de-chaussée de l'école afin que les élèves, le personnel et les visiteurs puissent se connecter en tout temps sur Internet. Avec la venue du RVPOSES, des bornes seront installées à cet endroit et l'école aura la possibilité de les conserver en faisant la demande à la Commission scolaire. Les représentants des élèves souhaitent avoir l'appui des membres pour concrétiser leur projet.

Un débat a lieu à ce sujet. Les membres s'entendent pour affirmer que, dans le cas où l'accès au WiFi est accepté, les élèves doivent être plus informés et sensibilisés sur les conséquences liées à l'utilisation excessive des appareils électroniques et éduquer sur la façon d'utiliser les réseaux sociaux et leurs appareils qui sont avant tout des outils de travail.

7 Répartition des montants des mesures dédiées et protégées par la Commission scolaire de Charlevoix (résolution)

CÉ 17-18-027

Répartition des montants reçus par l'École secondaire du Plateau pour les mesures dédiées et protégées et plan de déploiement pour les mesures 15016, 15024 et 15025

Le Conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau confirme, sous la proposition de Madame Bianca Lavoie et résolu unanimement que la Commission scolaire de Charlevoix a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 156 568 \$.

8 Code de vie : amendement au code de déontologie

Le comité code de vie se penchent sur la méthode de sanction en place actuellement. Une double sanction est octroyée à l'élève qui obtient un manquement, soit l'expulsion et le retrait de sa concentration. Cette méthode est difficile à gérer pour la direction et engendre une affluence grandissante au local de retrait. La direction préconise le système de feuille de route avec des objectifs à atteindre dans le but d'amener l'élève à gagner sa concentration (concept de privilège).

9 Code de vie : amendement aux sanctions pour consommation

Un comité formé de représentants de la Santé publique, de Madame Vicky Tremblay, de ressources régionales, des 3 directions, de la policière éducatrice et de Monsieur Pierre Gauthier retravaillera

la politique de sanction lors de consommation d'alcool et de drogue. Celle-ci fera partie intégrante du code de vie de l'école.

10 Changement de journée pédagogique pour la tenue du Rendez-vous panquébécois de secondaire en spectacle

CÉ 17-18-028

L'école secondaire du Plateau sera l'hôte du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle les 17, 18, 19 et 20 mai 2018.

CONSIDÉRANT la présence de 850 jeunes participants au Rendez-vous Panquébécois de secondaire en spectacle à l'école secondaire du Plateau, les 17 et 18 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que ces jeunes arriveront en fin d'après-midi le jeudi 17 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT le temps de préparation requis pour l'aménagement des locaux et de l'espace qui servira à accueillir les participants ;

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre des employés de l'école et de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT l'importance de la logistique et de l'organisation qu'implique un évènement de cette envergure ;

CONSIDÉRANT que la journée du 22 juin servirait à des reprises d'examens ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Julie Thibeault, il est résolu :

QUE le Conseil d'établissement demande au Conseil des Commissaires de modifier le calendrier scolaire officiel 2017-2018 de l'école secondaire du Plateau de la façon suivante : la journée de classe du 17 mai 2018 devient une journée pédagogique et la journée pédagogique du 22 juin 2018 devient une journée de classe dédiée aux reprises d'examens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11 Budget de la cafétéria

CÉ 17-18-029

Le budget de la cafétéria du Centre éducatif Saint-Aubin et celui de notre école sont regroupés. Cette façon de faire permet de compenser les déficits d'un côté comme de l'autre, selon le cas, et de maintenir le service dans les 2 écoles.

De plus, les profits générés par les cafétérias sont redirigés à la Commission scolaire de Charlevoix. Pour l'année scolaire 2017-2018, un surplus d'environ 12 000 \$ est à prévoir.

CONSIDÉRANT que les surplus enregistrés à la cafétéria proviennent directement de l'argent des parents, des élèves ;

CONSIDÉRANT que les profits qui seront conservés dans le budget de la cafétéria permettront de maintenir un choix de menus à prix modique ;

CONSIDÉRANT que les surplus qui seront conservés dans le budget de la cafétéria permettront d'améliorer les choix de menus proposés ;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école pourra administrer ce budget elle-même selon les besoins et les priorités à combler à la cafétéria ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Éric Maltais, il est résolu unanimement :

Que le Conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau donne son appui à ce que les profits enregistrés à la cafétéria ne soient pas redistribués à la Commission scolaire, mais qu'ils soient administrés par la direction de l'école et réinvestis à la cafétéria.

12 Sujets d'information

12.1 Présidence

Aucun sujet.

12.2 Direction

12.2.1 Motion de félicitations à l'ensemble du personnel de la Commission scolaire de Charlevoix

Cette motion sera acheminée par courriel aux membres.

12.2.2 Sondage sur la cafétéria

L'ensemble des élèves et les membres du personnel devront répondre à un questionnaire informatique sur notre offre de service à la cafétéria. Les données recueillies permettront de bonifier, s'il y a lieu, l'offre de service de la cafétéria.

12.2.3 Activité « Noël Partage »

Près de 60 personnes, dont 35 jeunes, ont participé à l'activité « Noël Partage ». Cette activité a été possible grâce à un groupe de bénévoles composés d'employés de l'école, d'élèves de 1^{re} secondaire et de parents.

13 Comité de parents

La prochaine rencontre de ce comité aura lieu le 8 janvier 2018.

14 Personnel-enseignant

Aucun sujet.

15 Personnel de soutien

Aucun sujet.



16 Personnel professionnel

Aucun sujet.

17 Sujets divers

Aucun sujet.

18 Période de questions du public

Aucun public.

19 Levée de la séance à 20 h 42.

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par Madame Lise Lapointe, et résolu :

CÉ 17-18-030

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Chantal Pelletier
Présidente

Jean-François Giroux
Directeur

